

REGLEMENT DE JEU

CONCOURS INSTAGRAM « Les dessins de vos enfants avec leurs personnages nobi nobi! préférés ! » – nobi nobi ! – avril 2020

ARTICLE I : Société organisatrice

La société Pika Édition, société par actions simplifiée au capital de 124.320 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 428 902 704 00025 (la « Société Organisatrice ») (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »). Nobi nobi ! est une marque de Pika Édition.

ARTICLE II : Acceptation préalable du Règlement

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE NOBI NOBI !

ARTICLE III : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure résidant en France métropolitaine, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

En cas de mineur de 15 ans : Les participants mineurs et leurs représentants légaux devront joindre à leur participation l'autorisation annexée au présent règlement.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le 01/04 à 10 :00 et s'achève le 15/04 à 00 :00

Pour participer, les candidats doivent être titulaires d'un compte Instagram® et s'abonner au compte Instagram® <https://www.instagram.com/editions.nobinobi/?hl=fr> à l'aide du bouton S'abonner, poster sur leur propre compte dans le feed (et pas dans la storie) une photo des dessins sur le thème « Les dessins de vos enfants avec leurs personnages nobi nobi! préférés ! » avec en commentaire #lesdessinsnobinobidevoesenfants .

En participant au jeu concours, le participant consent à renoncer à toute revendication à l'encontre d'Instagram® qui ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du jeu concours.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

ARTICLE IV : Jeu - Désignation des gagnants

Le jeu concours consiste en la réalisation d'un dessin sur le thème « les héros/personnages de nobi nobi » en respectant les contraintes suivantes :

- S'abonner au compte @editions.nobinobi
- Poster la photo sur son compte Instagram avec en commentaire #lesdessinsnobinobidevoesenfants .

Les dessins peuvent être réalisés en couleur ou en noir et blanc. Ils peuvent contenir des collages de papier non imprimés. Les personnages peuvent provenir de mangas ou d'album.

Les dessins soumis au jury par les participants doivent être totalement originales et ne porter atteinte à aucuns droits de tiers : droit d'auteur, droit de marque, droit à l'image, droit au nom etc., ce que les participants garantissent à la Société Organisatrice.

5 gagnants seront désignés par un jury composé des membres de la société Pika Édition.

Les critères permettant de désigner les gagnants sont :

- respect du thème,
- originalité,
- qualité de l'oeuvre

ARTICLE V : Dotations

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Lot 1 :

- Au choix 5 mangas ou 3 albums par mi les titres édités par nobi nobi !

Lots 2 à 5 :

- Au choix 3 mangas ou 1 album parmi les titres édités par nobi nobi !

Les dotations, sous réserve de disponibilité des titres, sont non cessibles et nominatives, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. Les arrêts de commercialisation sont considérés comme non disponibles.

ARTICLE VI : Information

Seuls les gagnants sont informés du résultat de leur participation et il n'est adressé aucune information aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants seront contactés par la société organisatrice en messages privés dans l'application Instagram® pour être informés des modalités de remise de leur dotation auxquelles ils doivent se conformer. Si dans un délai de 30 jours après l'annonce des gagnants, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. Si pour une quelconque raison l'un ou plusieurs des gagnants refusaient son prix ou si leur participation était considérée non valide, le jury se réserve le droit de nommer d'autres gagnants. De même, tout lot retourné par La Poste ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : Responsabilités

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : Données Personnelles

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transfert s hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas	Destinataire : Pika Édition	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Pseudo sur Instagram				
	Si participant mineur	Destinataire : Pika Édition			
	Pseudo sur Instagram				
Annoncer le gagnant	Pseudo sur Instagram	Responsable : Pika Édition			
Recevoir les gains du Jeu	Nom, prénom, adresse, CP, ville, pays			Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	Pas de transfert

L'Organisateur a désigné un Data Protection Officer :

Pika Édition –DPO
58 rue Jean Bleuzen C70007

92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : nobinobi@pika.fr

Ils peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : Propriété

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu concours, la page *Instagram*® et/ou le site visé à l'Article III ci-dessus sont strictement interdites.

Article X : Droit – Juridiction

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation devra être adressée au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu concours, à l'adresse suivante :

CONCOURS INSTAGRAM « Les dessins de vos enfants avec leurs personnages nobi nobi! préférés ! » – **nobi nobi ! – avril 2020**

58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

ANNEXE 1 : AUTORISATION POUR PARTICIPANT MINEUR

Fait à, le/..../.....

Mme. / M. né(e) le et domicilié(e) à (Mail Tél. :)

Mme. / M.
Mme. / M.

Mme. / M. né(e) le et domicilié(e) à (Mail Tél. :) (ci-après les « Représentants Légaux »),

Déclare(nt) en qualité de représentant(s) légal/légaux de né(e) le et domicilié à (ci-après le « Participant »),

1. Autoriser le Participant à participer au concours « Les dessins de vos enfants avec leurs personnages nobi nobi! préférés ! » organisé par nobi nobi ! du 01/04 au 15/04,
2. Autoriser HACHETTE LIVRE à procéder aux traitements des données personnelles du Participant décrits ci-dessous aux fins de gestion de sa participation au jeu concours « Les dessins de vos enfants avec leurs personnages nobi nobi! préférés ! » :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataires / Responsable du traitement	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au jeu concours	Dans tous les cas	Destinataire : <i>Hachette Livre</i> Responsable : <i>Hachette Livre</i>	Votre consentement	Durée du jeu concours + un (1) mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Nom, prénom, mail, adresse, téléphone, date de naissance				
	Si participant mineur				
	Nom, prénom, mail, adresse, téléphone, date de naissance				
Annoncer les gagnants	Nom, prénom	Destinataire : <i>Hachette Livre</i> Responsable : <i>Hachette Livre</i>		Durée du jeu concours + un (1) an à compter de sa clôture	
Recevoir les gains du jeu concours	Email*, nom*, prénom*, adresse postale*	Destinataire : <i>Hachette Livre</i> Responsable : <i>Hachette Livre</i>		Durée du jeu concours + un (1) an à compter de sa clôture	

La présente autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée expirant un (1) an après la date de clôture du jeu concours au sujet duquel les Représentants Légaux déclarent avoir pris connaissance de l'intégralité du Règlement, et compte tenu de la nature des supports visés ci-dessus, est valable pour le monde entier.